



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
Commission des Seniors de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles



## Procès-verbal de la réunion du CA du 23 octobre 2018

Approuvé

Présents :

|                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Anne Marie Balthasart</i> | <i>Aînés ECOLO</i>                   |
| <i>Arlette Crapez Nisot</i>  | <i>Aînés du cdH</i>                  |
| <i>Christiane Ophals</i>     | <i>Enéo</i>                          |
| <i>François Verhulst</i>     | <i>Courants d'âges</i>               |
| <i>Jacques Maesschalck</i>   | <i>Aînés du cdH</i>                  |
| <i>Jeannine Martin</i>       | <i>Aînés du MOC</i>                  |
| <i>Raymond Hoens</i>         | <i>FGTB Seniors</i>                  |
| <i>Sylvain Etchegaray</i>    | <i>Ligue Libérale des Pensionnés</i> |

Excusés :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
|                                | <i>AFUTAB</i>                              |
| <i>Anne Jaumotte</i>           | <i>Aînés ECOLO</i>                         |
| <i>Cécile Lemaire</i>          | <i>Senoah</i>                              |
| <i>Corinne Rosier</i>          | <i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>       |
| <i>Gaëlle Gallet</i>           | <i>Senoah</i>                              |
| <i>Henri Lurkin</i>            | <i>C2S</i>                                 |
| <i>Isabelle Capioux</i>        | <i>Espace Seniors</i>                      |
| <i>Jean-Marie Amand</i>        | <i>C2S</i>                                 |
| <i>Louise-Marie Vandenhove</i> | <i>Fédération indépendante des Seniors</i> |
| <i>Michel Habran</i>           | <i>Aînés du MOC</i>                        |
| <i>Norbert Knaepen</i>         | <i>FGTB Seniors</i>                        |
| <i>Patrick Feltesse</i>        | <i>Aînés du MOC</i>                        |
| <i>Philippe Andrienne</i>      | <i>Enéo</i>                                |

Absents :

Invitée :

*Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative*

---

Le Président, Henri LURKIN, ayant dû assister aux ateliers organisés par l'IWEPS sur la Silver Economie pour y représenter la CAS, Arlette CRAPEZ-NISOT, Vice-Présidente, préside le présent Conseil d'Administration

### **1. Approbation du PV du 28 août 2018**

Le PV du 28 août 2018 est approuvé sans modifications.

Compte tenu du point « Mémoire CAS - lettre de recommandations » de l'ordre du jour de la présente réunion, lecture est faite du PV du 28 août reprenant ce même point.

## **2. Courriers et archives**

### ➤ Archives :

Vu l'absence de Louise-Marie Vandenhove qui détient les archives et l'immobilisation d'Arlette Crapez-Nisot de ces derniers mois, ce point est reporté.

### ➤ Courriers :

Suite aux demandes de subsides pour les Assises des Seniors et aux relances qui ont été faites :

- Monsieur Borsus a confirmé une deuxième fois son refus ;
- Madame Frémault a également prononcé un refus, le budget ne permettant pas de soutenir notre projet ;
- Madame De Bue a annoncé un subside de 1.500€ sur les 3.000€ demandé, un arrêté devrait être pris en ce sens. Le secrétariat de la CAS ayant reçu par la suite un appel de l'AVIQ demandant le numéro de compte de la CAS afin d'en effectuer le paiement. Depuis lors, plus aucune nouvelle.

Le 12 octobre 2018, la CAS a reçu sur son compte bancaire un versement de 18.700€ de la FWB avec la communication « Commission des Seniors ». Cependant, aucun courrier officiel n'a été reçu à ce jour pour annoncer le renouvellement de la reconnaissance de la CAS en cette qualité.

Le CA suggère que la secrétaire administrative prenne contact avec Madame Bidault de la FWB afin d'avoir une confirmation officielle, ou à tout le moins plus d'information sur l'évolution de la reconnaissance.

## **3. Mémoire CAS - lettre de recommandations**

Pour rappel, vu les différents colloques des Assises et la période de congés, le mémoire n'a pu être publié et distribué avant la clôture du programme des candidats aux élections communales et provinciales. Il a donc été décidé que les recommandations de la CAS seraient envoyées sous forme de lettre avant la déclaration de politique générale communale des nouveaux élus.

Le document de travail réalisé par la Chargée de projet et dont l'amorce a été rédigée par Henri Lurkin est distribuée aux membres de la CAS en séance.

### Remarques générales :

- Après discussion, le CA décide que la lettre de recommandations doit être adressée aux membres des Collèges communaux de Wallonie et de Bruxelles. Une copie sera adressée aux Conseillers communaux et aux CCCA. Cette façon de procéder permettra d'informer les CCCA des démarches entreprises par la CAS au niveau communal et leur permettra d'appuyer directement ces points auprès de leur commune. En outre, l'envoi d'une copie aux Conseillers communaux permettra aux membres de l'opposition de prendre connaissance de ces recommandations.
- Compte tenu du nombre de personnes auxquelles ce document doit être adressé et vu le délai d'un mois restant pour l'envoi, la chargée de projet doit commencer les recherches. La liste des conseillers communaux étant déjà disponible sur certains des sites des communes, il faut commencer un listing. L'idéal serait un fichier Excel reprenant d'une part les conseillers communaux et d'autre part les membres des Collèges communaux afin d'avoir deux listes distinctes pour les envois, outre la liste des CCCA déjà existante.

Correction du projet : voir document corrigé en annexe.

Le fond du texte est corrigé en séance.

Au vu des discussions autour de certains points sollicités par des membres, les membres du CA rappellent que les présentes recommandations sont à destination des communes. Dès lors les points abordés ne doivent concerner que des compétences communales. Il est important que la CAS pointe uniquement les améliorations et changements que les communes ont le pouvoir de mettre en place, il en va de la crédibilité de la CAS.

La secrétaire administrative se chargera de modifier la forme et la formulation. Un projet corrigé sera adressé à l'ensemble des membres de la CAS le lendemain de la présente réunion. Les membres de la CAS disposeront d'un délai au 6 novembre 2018 afin de renvoyer les remarques de leur association.

Rappel du calendrier soumis et approuvé au CA du 28 août 2018 :

- Pour la mi-octobre, le premier projet de courrier doit être fait ;
- Pour la fin octobre, le projet de courrier doit être adressé au CA de la CAS ;
- Début novembre la dernière version du courrier est soumise pour approbation au CA ;
- Mi-novembre, le courrier est envoyé à tous les Bourgmestres et Échevins de Wallonie et de Bruxelles.

|   |
|---|
| <b>Le CA marque son accord sur cette façon de procéder.</b> |
|---|

#### **4. Assises des Seniors**

##### *a. Mobilité :*

Le colloque « Mobilité » s'est tenu le 21 septembre dernier à Libramont. Une septantaine de personnes étaient présentes. Certains intervenants ont suscité plus de débats que d'autres.

Certains participants semblaient avoir été déçus que l'accent n'ait pas été mis sur la mobilité en milieu rural compte tenu du lieu du colloque, mais comme le relèvent les membres de la CAS, le thème étant global pour les seniors de manière générale et n'ayant qu'un seul colloque sur ce thème, tous les cas particuliers ne pouvaient être traités.

b. Santé :

L'invitation a été adressée à tous les membres de la CAS le matin de la présente réunion.

Organisation pratique :

Le colloque se tiendra le jeudi 22 novembre 2018 de 14h à 17h à Charleroi dans l'Espace Gailly (Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 CHARLEROI). La salle est prise en charge par le Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thuin (CLPS) avec qui nous collaborons pour ce colloque.

Trois intervenants sont prévus pour 2 discussions : l'une sur les soins en maison médicale, la seconde sur l'alimentation.

La promotion se fera par mail et sur le site de la CAS. Des invitations seront mises à disposition de la nouvelle Maison des Aînés de Charleroi.

Le programme :

-  Accueil et café
-  **Mot d'accueil par Henri Lurkin**, Président de la Coordination des Associations de Seniors
-  **Marie-Louise Fiset**, Infirmière à la Maison Médicale de Ransart, « La prise en charge des seniors en maison médicale »
-  **Questions/Réponses**
-  **Bénédicte Flament**, Diététicienne et **Valérie Richart**, Infirmière, « L'alimentation dans le cadre d'une bonne prise en charge de sa santé »
-  **Questions/Réponses**
-  **Conclusions par Élise De Munck**, Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi Thuin
-  Drink de clôture

c. État des finances

En vue de l'organisation du Colloque santé, il avait été demandé à la secrétaire administrative un point sur les finances de la CAS pour estimer le budget disponible pour ce dernier colloque de 2018.

Les deux documents pour ce faire étaient joints à la convocation de la présente réunion. La CAS disposant d'un budget maximum de 7.000€ pour ce dernier colloque 2018 et le paiement du solde du colloque Mobilité.

Entre temps, le versement de 18.700€ de la FWB est intervenu. Ce subside étant pour l'année 2019, il ne doit pas être entamé, de surcroît tant que nous n'avons pas reçu de confirmation officielle du renouvellement du statut de « Commission des Seniors de la FWB ».

d. Brochure Assises 2018 :

Pour rappel, la brochure Assises des Seniors qui paraîtra en 2018 portera sur le contenu des intervenants aux 3 premiers colloques 2018 (NTIC, Revenus et Mobilité).

Un courrier a été adressé aux différents intervenants afin qu'ils nous transmettent une version « texte » de leur power point utilisé lors des colloques.

Jusqu'à ce jour, nous avons reçu :

|            |                         |          |            |                                      |               |
|------------|-------------------------|----------|------------|--------------------------------------|---------------|
| 10/03/2018 | Agence Du Numérique     | Hélène   | Raimond    | helene.raimond@adn.be                | article bis   |
| 10/03/2018 | Mobi'TIC                | Pierre   | Houssa     | pierrehoussa@gmail.com               | ok            |
| 10/03/2018 | Espace Public Numérique | Justine  | Parlagreco | justine.parlagreco@technofuturtic.be | ok            |
| 29/05/2018 | SPF Emploi              | Daniella | Pierreux   | Daniella.PIERREUX@werk.belgie.be     | Texte Bigango |
| 29/05/2018 | SPF Emploi              | Maurice  | Bigango    | Maurice.BIGANGO@emploi.belgique.be   | ok            |
| 29/05/2018 | CPAS                    | Philippe | Defeyt     | philippe.defeyt@skynet.be            | pas le temps  |
| 21/09/2018 | TEC                     | Francis  | Thys       |                                      |               |
| 21/09/2018 | CIEM                    | Eric     | Cornelis   |                                      | ok            |

Les documents ont été transmis à la Chargée de Projet.

La secrétaire administrative est chargée de prendre contact avec Jean-François Moulin afin de connaître la date limite à laquelle la brochure définitive doit lui être transmise pour mise en page et envoi à l'impression.

Une deadline sera alors transmises à la Chargée de projet afin qu'un premier projet de brochure soit présentée au CA.

## 5. Divers

a. Comité scientifique :

Dans le plan d'action 2019- 2021 soumis à la FWB, la CAS a soumis l'idée de la mise en place d'un comité scientifique. Anne Marie suggère de mettre en place ce comité scientifique en 2019.

Renseignement pris, l'Université des femmes accepterait de collaborer avec la CAS pour mettre en place une étude autour des femmes seniors.

Celui-ci pourrait se dérouler en fin 2019, voire en 2020. Les membres du CA attirent cependant l'attention sur le fait que la mise en place d'une telle étude doit être correctement préparée avec un cahier des charges à suivre scrupuleusement.

Ce point sera à discuter lors d'un prochain CA.

b. Demande de congés de la secrétaire administrative

La secrétaire administrative demande à pouvoir prendre congé la semaine du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre inclus. (Le 2 novembre étant la récupération du 11 novembre).

**Le CA marque son accord sur cette demande de congés.**

Annexes :

- PV du 28 août 2018 approuvé
- Lettre des recommandations de la CAS corrigée